

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260055

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Finances

Secrétaire de séance : Hélène CORMIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN, à 18 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 18/06/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (1), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (2), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN, Julien CHOQUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU (3), Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ABSENTS EXCUSÉS : Thierry LARELLE a donné délégation à Roger AUBRY
Catherine TAVEAU a donné délégation à Julie TEJERIZO
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Farid EL KADI a donné délégation à Séverine PONS
Tom PHILIPPE a donné délégation à Fabien RUET
ABSENTS : Philippe MALLARD, Vanessa GOGUILLON.

(1) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

(2) Départ au dossier n° 4 «Décision modificative n°1 – Exercice 2026».

(3) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2026

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que des corrections peuvent être apportées au budget primitif par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte ;

VU l'instruction codificatrice M57 arrêtée le 30 décembre 2025 applicable au budget principal ;

VU la délibération D20250127 en date du 16 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération D20260052 en date du 25 juin 2026 adoptant le CFU 2025 et le résultat de l'exercice ;

CONSIDÉRANT que le budget est un acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont par moments nécessaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les crédits ouverts au budget principal de la Ville afin notamment d'intégrer le résultat de l'année précédente ;

CONSIDÉRANT le détail des inscriptions tel que présenté dans l'annexe jointe.

CONSIDÉRANT que la présente décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement à 847 858 € et, en section d'investissement, à 11 392 683,46 €, restes à réaliser inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 portant sur le Budget Principal de la ville pour l'exercice 2026, conformément aux éléments portés en avant-propos et au tableau joint à la présente.

Adopté par 25 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (pouvoir), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (pouvoir), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOQUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER.

7 voix contre : Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 25/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 JUIL. 2026

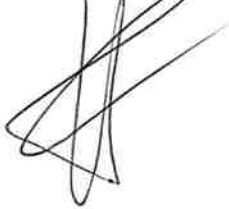
et de l'affichage en date du - 2 JUIL. 2026

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène CORMIER



Le Maire,

Fabien RUET

